

# Auditeur Trésorerie

## Mission :

L'auditeur trésorerie est chargé du contrôle de l'ensemble du travail du pôle trésorerie. Cette mission s'effectue par la mise en place de points de contrôle, et par le suivi d'un processus de contrôle (existant mais qui gagnerait à s'enrichir grâce aux idées et retours d'expérience de l'auditeur et des membres du pôle trésorerie).

## Objectifs :

- Contrôler la « bonne santé » du pôle.
- Vérifier la conformité des documents de la trésorerie aux grilles d'évaluation de la CNJE.
- Organiser un audit blanc annuel de la trésorerie, mobiliser les anciens trésoriers pour qu'ils servent d'auditeurs externes.
- Travailler en collaboration avec les membres du pôle trésorerie et participer à leur réunion hebdomadaire.
- Travailler avec les autres auditeurs et leur rendre compte de la santé du pôle.
- Continuer le processus de numérisation des documents.

## Profil requis :

Rigueur, précision, patience, sens de l'organisation et, en cas de coup dur et d'audit, sang froid. Une fois le bagage de départ acquis, et contrairement aux membres du pôle trésorerie, l'auditeur est très libre de son organisation et gère son temps de travail comme il l'entend. Il doit prévoir tout de même une augmentation de sa disponibilité les semaines avant l'audit annuel.

## Difficulté du poste :

Au départ, ce poste demande un (gros) effort, mais largement réalisable, au niveau de la formation théorique afin d'être au clair sur tous les détails. Il faut également se tenir au fait de l'historique des différents problèmes qu'a pu rencontrer la trésorerie au cours des différents mandats. De même, il est important de régulièrement passer en revue les exigences de la CNJE (notamment leur grille d'évaluation).

Il est également nécessaire de se former au maniement des outils des autres membres du pôle et de connaître les rudiments des tâches qu'ils effectuent.